



repères

SEPTEMBRE 2010 PÉRIODIQUE D'ALTERRE BOURGOGNE

n° 55



PRÉVENTION DES DÉCHETS :

Agir collectivement,
changer les comportements





Un bon déchet est un déchet qui n'a pas été produit. Pourtant, tous les acteurs de la vie économique sont des producteurs de déchets, y compris les citoyens. Mais s'il a une responsabilité au moment de l'acte de consommation, il n'est toutefois

pas question de stigmatiser le consommateur en lui faisant supporter seul le poids de politiques de réduction des déchets. Toute politique publique doit être porteuse de sens, et celle-ci peut-être encore plus que les autres, car nous touchons au quotidien, à la façon de vivre, voire à l'intime. Nous ne sommes pas pollueurs par goût mais par ignorance ou par indifférence. Changer implique une prise de conscience et plus particulièrement une circonstance qui enclenche un comportement différent. C'est dans cette direction que les pouvoirs publics doivent regarder : créer les conditions du changement, sans culpabiliser. Mission difficile mais pas impossible. Ce nouveau numéro de *Repères* en témoigne.

Jean-Patrick Masson
Président

D'EUGÈNE POUBELLE À NOS JOURS : DES SOLUTIONS TECHNIQUES AUX STRATÉGIES DE CHANGEMENT DE COMPORTEMENT



En inventant la poubelle en 1884, le Préfet Eugène Poubelle a fait naître le concept de déchet et la nécessité de se préoccuper de leur évacuation et de leur devenir. En 1975, la loi confie aux collectivités la responsabilité d'organiser la collecte des déchets et leur élimination. En 1992, les collectivités doivent développer la valorisation dans l'objectif de recycler les matériaux. Jusqu'à cette période, la question des déchets se réfléchit sous l'angle de

solutions techniques. La mise en place de plusieurs procédés et filières permet d'optimiser la gestion des déchets : collectes sélectives, déchèteries, recyclage des matériaux, compostage de la fraction organique, incinération avec valorisation de l'énergie, méthanisation...

Mais depuis le début du XX^e siècle, le cycle « production → consommation → rejets » n'a cessé de s'accélérer et la quantité de déchets rejetés a considérablement augmenté. Les pratiques de consommation ont évolué rapidement, basculant vers une société de production et de consommation de masse. Elles se sont progressivement éloignées d'une consommation limitée à ce que pouvaient pourvoir les ressources locales, allant puiser ainsi dans des ressources naturelles éloignées, sur toute la Planète.

Aujourd'hui, l'enjeu n'est plus d'améliorer la gestion des déchets mais d'en créer moins. Cela implique une modification des modes de vie et de fonctionnement des activités. Les solutions ne sont plus majoritairement techniques ou technologiques mais passent avant tout par des stratégies pour favoriser les changements de comportements de l'ensemble des acteurs de la société. Les logiques ne sont plus uniquement celles de filières industrielles, mais doivent prendre en compte la diversité des comportements individuels. Les collectivités ne sont plus seulement des gestionnaires de flux, comme celui des déchets, mais ont la responsabilité d'impulser une nouvelle approche sur leur territoire, celle d'une gestion durable des ressources.

La prévention des déchets a été réaffirmée comme une priorité par le Grenelle de l'environnement qui a fixé de nouveaux objectifs en la matière et a prévu la généralisation des plans et programmes de prévention des déchets d'ici 2012. Ce dossier fait le point sur la situation en Bourgogne au regard de ces nouveaux objectifs. Il met également en lumière des actions de prévention que les collectivités bourguignonnes mettent en place ou bien suscitent chez d'autres acteurs de la société, chacun d'entre eux ayant un rôle à jouer.

Les déchets, reflet de la société	3
Le « Grenelle des déchets » : où en est la Bourgogne ?	4
La prévention des déchets : un enjeu collectif	8
Changer durablement les comportements : la recherche ouvre des pistes	11

LES DÉCHETS : REFLET DE LA SOCIÉTÉ

La question des déchets se situe à la confluence d'enjeux environnementaux, sociaux et économiques. Avant de devenir un déchet, un produit a nécessité l'utilisation de ressources naturelles (matières premières, eau, énergie) : pour 500 kg de déchets produits chaque année par un Européen, ce sont près de 50 000 kg de ressources qui ont été nécessaires. La fabrication de ce produit, son conditionnement, son transport, sa distribution ont également engendré des rejets dans l'environnement. En outre, l'extraction des matières premières et la fabrication des produits que nous consommons ont lieu de plus en plus à l'étranger, dans des conditions sociales souvent défavorables pour la main d'œuvre. En France, comme dans les autres pays dits « développés », la production du déchet répond au besoin de faire « tourner » une économie largement basée sur la consommation de masse.

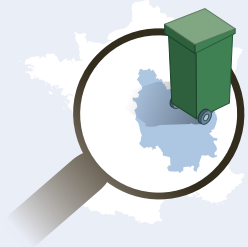


© Illustration : Hélène Georges - helenegeorges.lumina-book.com

Durant les deux dernières décennies, les politiques en matière de déchets ont mis l'accent sur le développement du recyclage afin de limiter l'utilisation de nouvelles matières premières. On s'aperçoit cependant que la problématique des déchets ne se résume pas à améliorer leur tri et leur valorisation, même si cela est indispensable. Tout d'abord, le recyclage rencontre un certain nombre de limites techniques et génère lui aussi des déchets et des impacts environnementaux liés aux transports et aux process de transformation. Mais surtout, le recyclage d'une partie des déchets a tout juste compensé l'augmentation des quantités de déchets rejetés. Les volumes de biens achetés par les ménages ont dans le même temps continué

de croître, notamment sous l'effet de l'accélération des cycles d'achats de certains biens comme les équipements électriques. Au final, le recyclage seul ne fait que prolonger une logique de production et de consommation de masse.

La prévention des déchets permet d'envisager un autre choix de société. Elle limite la quantité de déchets à gérer. Elle réduit les besoins en ressources naturelles et les impacts sanitaires et environnementaux. **Elle peut également offrir de nouvelles perspectives économiques** par le développement de filières courtes de vente, d'activités de réemploi, d'entretien ou de réparation des produits, la création de services, comme la location de biens, qui vont se substituer à leur achat.



LE « GRENELLE DES DÉCHETS » : OÙ EN EST LA BOURGOGNE ?

Les lois dites « Grenelle » ont affirmé trois grandes priorités en matière de déchets : le renforcement de la prévention, le développement du recyclage matière et organique et la réduction des quantités de déchets partant en incinération ou en stockage avec l'accroissement des exigences environnementales sur ces techniques. En Bourgogne, si l'atteinte des objectifs de développement du recyclage à l'horizon 2012 est en bonne voie, il n'en est pas de même dans le domaine de la prévention des déchets.

Le « Grenelle » a hiérarchisé **les priorités en matière de déchets, faisant de la prévention la toute première**. Celle-ci évite en effet tout impact environnemental et peut avoir des bénéfices collatéraux socio-économiques. Le recyclage matière et organique arrive en seconde position : il permet de préserver les ressources en matières pre-

mières et de limiter les impacts liés au traitement des déchets. Enfin, la réduction des quantités de déchets enfouis ou incinérés, affichée comme troisième priorité, suppose à la fois de réduire les quantités collectées et d'en améliorer la valorisation. Les trois objectifs fixés par la loi sont donc complémentaires.

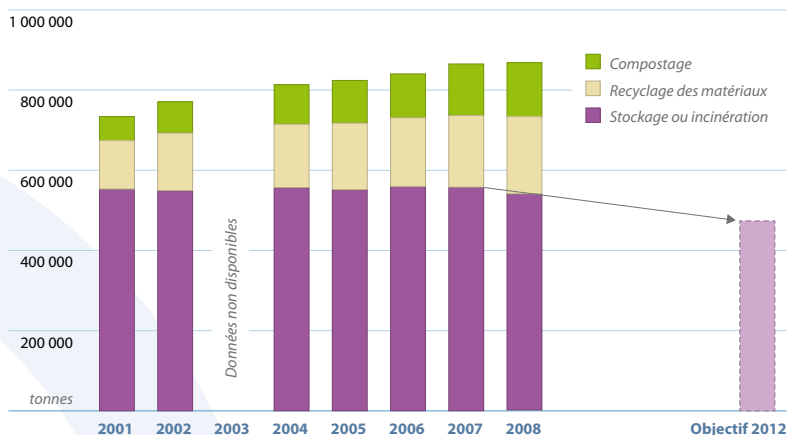


Priorité n° 3

Réduction des quantités incinérées ou stockées : - 15 % entre 2007 et 2012

Le recyclage des matériaux et le compostage des déchets organiques se sont développés de façon importante ces dernières années. Mais dans le même temps, les quantités de déchets ménagers et assimilés (DMA) collectés ont augmenté. Elles sont passées de 456 kg par habitant en 2001 à 531 kg en 2008. En définitive, les quantités de DMA stockés ou incinérés n'ont que très peu diminué (- 2 % entre 2001 et 2008).

Destination finale* des déchets ménagers et assimilés collectés en Bourgogne



* Destination finale des DMA (hors déblais et gravats) : les refus de tri et de compostage ne sont pas comptabilisés en « valorisation » ; les métaux récupérés sur les mâchefers d'incinération le sont.

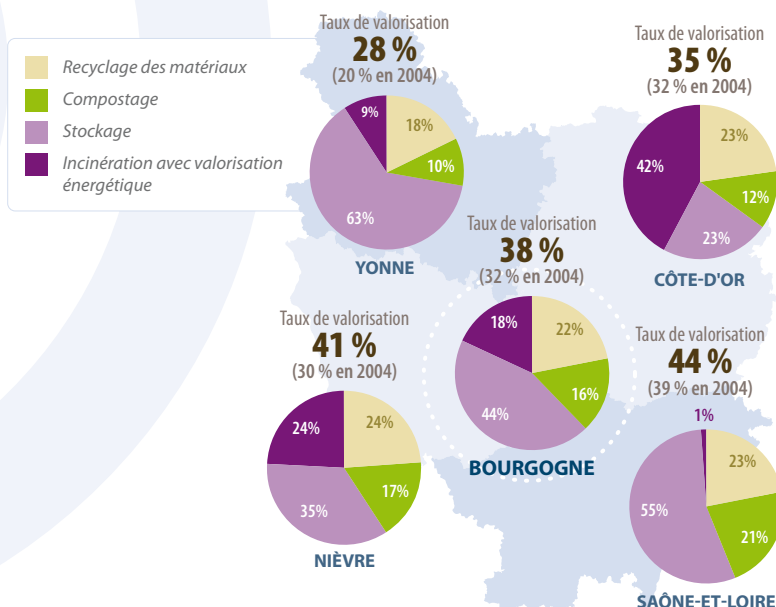


Priorité n° 2

Recyclage matière et organique : 35 % des déchets ménagers et assimilés recyclés en 2012 ; 45 % en 2015

En 2008, 38 % des déchets ménagers et assimilés (DMA) ont été valorisés : 22 % par recyclage matière, principalement des emballages et journaux-magazines ; 16 % par compostage, principalement des déchets verts collectés en déchèteries. Ce taux de valorisation est en augmentation sur l'ensemble des départements bourguignons. Trois départements avaient déjà atteint, en 2008, l'objectif des 35 % de DMA recyclés, fixé à l'horizon 2012. Atteindre 45 % de valorisation pour l'ensemble de la Bourgogne d'ici 2015 signifie toutefois un effort au moins identique à celui réalisé depuis les quatre dernières années.

La valorisation des déchets ménagers et assimilés en 2008



Ces résultats encourageants ne doivent pas faire oublier les marges de progrès qui demeurent :

- Il y a encore des déchets valorisables dans les ordures ménagères résiduelles (OMR) qui ne sont pas captés, notamment les biodéchets. La campagne nationale de caractérisation des ordures ménagères menée par l'ADEME en 2007 a montré qu'il subsiste 31 % de déchets fermentescibles dans les ordures ménagères résiduelles (essentiellement des restes de cuisine). En Bourgogne, les opérations de promotion du compostage domestique touchent encore peu

de foyers : un peu plus de 6 % se sont équipés d'un composteur par le biais de ces opérations.

- Il existe de grands écarts d'efficacité des collectes sélectives (emballages, biodéchets) d'une collectivité à l'autre : pour l'année 2008, le taux de refus sur les emballages-journaux magazines varie de 3 % à 27 % selon les collectivités.
- Le taux de valorisation pour les déchets collectés en déchèteries reste améliorable, notamment pour les encombrants. Le tout-venant représente 27 % des quantités collectées en déchèteries qui ne font l'objet d'aucune valorisation.



Quelques pistes pour agir

Les collectivités qui ont déjà atteint l'objectif de valorisation fixé pour 2012, voire même celui fixé pour 2015, ont mis en place des stratégies qui peuvent être très différentes de l'une à l'autre. Certaines ont privilégié la collecte en porte-à-porte des biodéchets ; d'autres ont mis en place une tarification incitative ; d'autres enfin ont cherché à optimiser la collecte sélective d'emballages et la valorisation en déchèterie.

Le SYCTOM de Saint-Pierre-le-Moutier (58) mise sur la collecte des biodéchets et sur des sacs semi-transparents pour les ordures résiduelles.



Le contexte

15 000 habitants (20 communes) – milieu rural – gestion en régie

Un retour sur l'expérience

- La collectivité a mis en place une collecte en porte-à-porte des biodéchets depuis 2005 ; celle des OMR a été organisée en sacs semi-transparents avec une fréquence de collecte réduite.
- La gestion en régie a permis une formation du personnel de collecte dans la durée pour détecter les erreurs de la part des usagers.
- Les élus se sont impliqués pour relayer les consignes dans les communes, en complément d'une communication écrite.
- Une augmentation des refus de tri a été constatée. Depuis décembre 2009, la collecte des emballages (corps creux) se fait en porte-à-porte afin de réduire le taux de refus et de répondre à une demande de la population. L'économie financière réalisée sur l'enfouissement des OMR a permis de financer ce service sans augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.



Quelques résultats en chiffres

- Taux de valorisation des DMA (2009) : 56 %.
- Baisse importante des OMR : de 250 kg/hab en 2005 à 132 kg en 2009.

Contact : Stéphanie Van Hoorbeke
syctomdesaintpierrelemoutier@yahoo.fr

La Communauté de Communes du Pays Coulangeois (89) met en place une redevance incitative et fait la promotion du compostage.



Le contexte

6 700 habitants (11 communes) – milieu périurbain – gestion en marché de prestation

Un retour sur l'expérience

- La redevance incitative est basée sur le volume et le nombre de levées du bac. Cela a permis de réduire la fréquence de collecte des OMR (1 fois tous les 15 jours) et d'offrir un service complémentaire, la collecte en porte-à-porte des emballages et journaux-magazines, sans augmentation de la redevance.
- La mise en place de la redevance incitative a, dans un premier temps, fait augmenter le taux de refus de tri sur les emballages. Le passage à une collecte en porte-à-porte ainsi que la vigilance du personnel (qui refuse les bacs en cas d'erreurs importantes) ont permis par la suite de diviser par deux le taux de refus.
- Démarrée en 2005, la promotion du compostage domestique a permis d'équiper 20 % des foyers, la mise en place de la redevance incitative ayant fait augmenter les demandes de composteurs. L'opération vient d'être renforcée en 2010 avec l'arrivée d'un maître-composteur. Près de la moitié des logements ne disposant pas de jardin, une collecte des biodéchets a été mise en place depuis juillet 2010.



Quelques résultats en chiffres

- Taux de valorisation des DMA (2009) : 42 %.
- Baisse de 40 % des OMR dès la première année de mise en place de la redevance : 143 kg/hab en 2009.

Contact : Aurélie Rossignol
environnement@cc-payscoulangeois.fr

Le Siced Bresse Nord (71) s'appuie sur un réseau dense de déchèteries et de points d'apport et met en œuvre le co-compostage à la ferme.



Le contexte

27 700 habitants (46 communes) – un territoire vaste et rural, peu d'habitat collectif et de lotissements – gestion en régie

Un retour sur l'expérience

- La collectivité a mis en place un point d'apport volontaire pour 400 habitants et une déchèterie pour 5 500 habitants ; un service de collecte de la ferraille est organisé dans les communes éloignées des déchèteries.
- La promotion du compostage individuel a été lancée il y a 2 ou 3 ans mais peu de composteurs ont été distribués. En revanche, beaucoup d'habitants pratiquent le compostage en tas.
- L'ensemble des déchets verts et du bois non traité reçus en déchèteries est valorisé par le co-compostage à la ferme qui assure un débouché de proximité.



Quelques résultats en chiffres

- Taux de valorisation des DMA (2009) : 46 %.
- Des quantités de collectes sélectives au-dessus de la moyenne régionale (41,7 kg de verre/hab et 47,2 kg emballages-journaux/hab).
- Un taux de refus de tri stable de l'ordre de 9 % et légèrement en-dessous de la moyenne régionale.
- Un taux de valorisation des quantités reçues en déchèteries (77,5 %) au-dessus de la moyenne régionale.

Contact : Stéphanie Conry
siced.bresse.nord@wanadoo.fr



Priorité n° 1

Réduction des ordures ménagères et assimilées⁽¹⁾ : - 7 % par habitant en 5 ans

La quantité d'ordures ménagères et assimilées (OMA) collectées en 2008 a représenté 363 kg par Bourguignon, soit une diminution régulière depuis 2004, de l'ordre de 4,5 % sur 4 ans. L'objectif fixé par le Grenelle de diminuer ces quantités de 7 % en 5 ans demande donc un effort encore plus important que celui réalisé jusque-là. La diminution enregistrée entre 2004 et 2008 ne signifie pas cependant que les Bourguignons jettent moins de déchets puisque, dans le même temps, les quantités de déchets reçus en déchèteries ont augmenté de 35 %. Au total, un Bourguignon a mis à la collecte 5 % de déchets supplémentaires en 2008 par rapport à 2004. Pour développer la prévention de tous les déchets, il est donc nécessaire de cibler à la fois les ordures ménagères mais aussi les déchets collectés en déchèteries. Les plans de prévention portés par les conseils généraux, qui fournissent un cadre pour les programmes locaux de prévention des déchets, peuvent inciter les collectivités à réduire également les déchets de déchèteries.

(1) Les **ordures ménagères et assimilées (OMA)** recouvrent les déchets issus de l'activité domestique des ménages pris en charge soit par la collecte usuelle, soit par les collectes sélectives de matériaux secs ou de biodéchets. Ils comprennent également les déchets des artisans, commerçants, écoles, services publics et tertiaires collectés dans les mêmes conditions. Ils ne comprennent pas les déchets reçus en déchèteries, ni les collectes de déchets verts seuls, contrairement aux déchets ménagers et assimilés (DMA). La loi Grenelle 1 ne précise pas l'année de référence de l'objectif de réduction de 7 % des OMA par habitant en 5 ans.

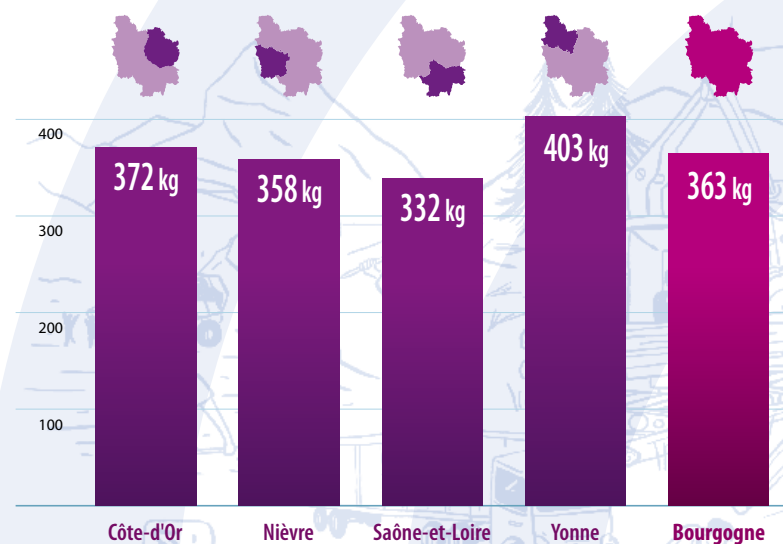
(2) Le financement du service public des déchets peut provenir de :

- la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** : Le montant payé par les ménages est fonction de la valeur locative du logement ;
- la **redevance d'enlèvement d'ordures ménagères (REOM)** : Le montant payé est plus ou moins lié au service rendu selon les modalités de calcul. La redevance peut être forfaitaire, par exemple en fonction du nombre de personnes par foyer. Elle peut être incitative lorsque son assiette repose au moins en partie sur la quantité de déchets présentés à la collecte.

Définitions

Quantité d'ordures ménagères et assimilées mises à la collecte

(données 2008, en kg/hab.)



Calculs réalisés sur la base du périmètre territorial pris en compte par les Plans départementaux d'élimination des DMA et non pas du périmètre administratif des départements. La population utilisée est celle estimée par l'ADEME pour l'année 2008.



Les lois dites « Grenelle » prévoient deux mesures phares pour favoriser la réduction des ordures ménagères :

Obligation de définir un programme de prévention des déchets pour toutes les collectivités ayant la compétence déchets (collecte et/ou traitement) d'ici le 1^{er} janvier 2012

De plus en plus de collectivités mènent des actions en faveur de la prévention des déchets, qu'il s'agisse d'actions en interne, de campagnes de sensibilisation auprès de la population, des scolaires ou dans les supermarchés, d'actions de promotion du compostage domestique, du soutien des activités de réemploi ou réparation de biens...

Afin de structurer ces actions, la loi Grenelle 1 préconise le lancement, à l'initiative des conseils généraux, de plans de prévention et de programmes de prévention à l'échelle des collectivités ayant la compétence déchets. Le plan donne des orientations et permet d'animer la prévention à l'échelle du département ; le programme vise à décliner ces orientations en actions concrètes. Aidés techniquement et financièrement par l'ADEME, ces plans ou programmes de prévention se développent sur le territoire bourguignon.

En Bourgogne, trois conseils généraux sont engagés dans un plan ; 9 collectivités dans un programme, regroupant 37 % de la population bourguignonne.

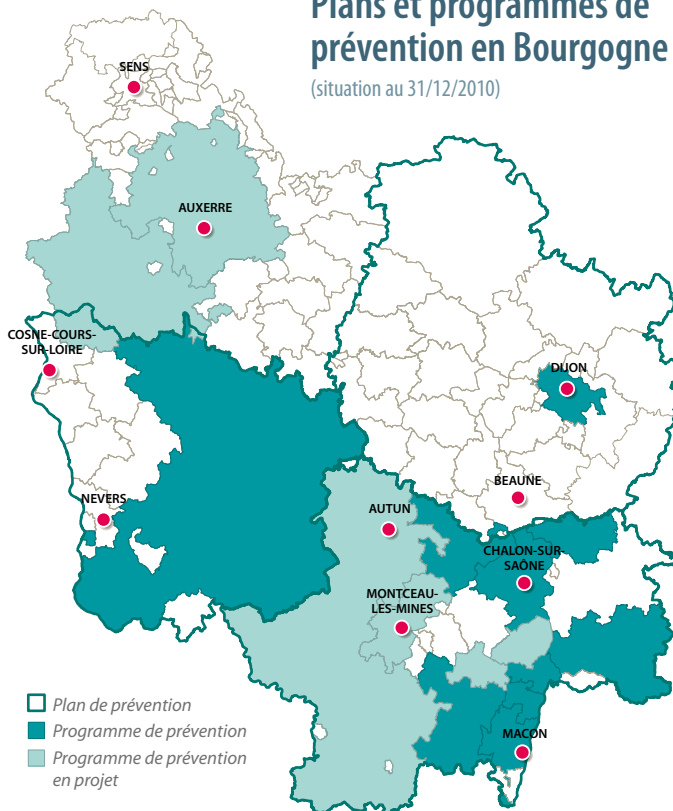
Généralisation d'ici 5 ans d'une tarification incitative⁽²⁾ comprenant une part fixe et une part variable fonction de la nature et du poids et/ou du volume et/ou du nombre d'enlèvements des déchets

Cette mesure est facilitée pour les collectivités qui appliquent la redevance d'enlèvement des ordures ménagères car elles peuvent passer à une redevance incitative, basée sur les déchets présentés à la collecte. Les grilles tarifaires appliquées par les collectivités ne s'appuient toutefois que sur les quantités d'ordures ménagères résiduelles (OMR) et non pas sur l'ensemble des déchets mis à la collecte. Un usager « gros producteur de déchets » mais qui trie bien ses emballages et oriente ses autres flux en déchèteries, peut ainsi être redevable d'une redevance peu élevée. Pour les collectivités appliquant la taxe, il n'existe pas juridiquement à ce jour de possibilité de mettre en place une taxe incitative. Le principe de la taxe n'ayant aucun lien avec un service rendu, elle ne peut donc pas se baser sur l'usage qui en est fait.

En Bourgogne, deux collectivités sont passées de la taxe à la redevance incitative : la communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine et la communauté de communes du Pays du Coulangeois. Elles basent la part variable, l'une en fonction du poids des OMR, l'autre en fonction du volume du bac et du nombre de levées. Les deux expériences ont permis de réduire de façon importante les quantités d'OMR collectées (- 35 % à - 40 %). Une baisse a également été observée pour l'ensemble des déchets ménagers (y compris ceux reçus en déchèteries), dont la plus grande partie peut toutefois s'expliquer par un renforcement des pratiques de compostage domestique. Ces deux territoires présentent un faible taux d'habitat vertical. Lorsque ce n'est pas le cas, se pose la question de donner aux usagers de l'habitat collectif la possibilité de réduire également les quantités de biodéchets qu'ils présentent à la collecte.

Plans et programmes de prévention en Bourgogne

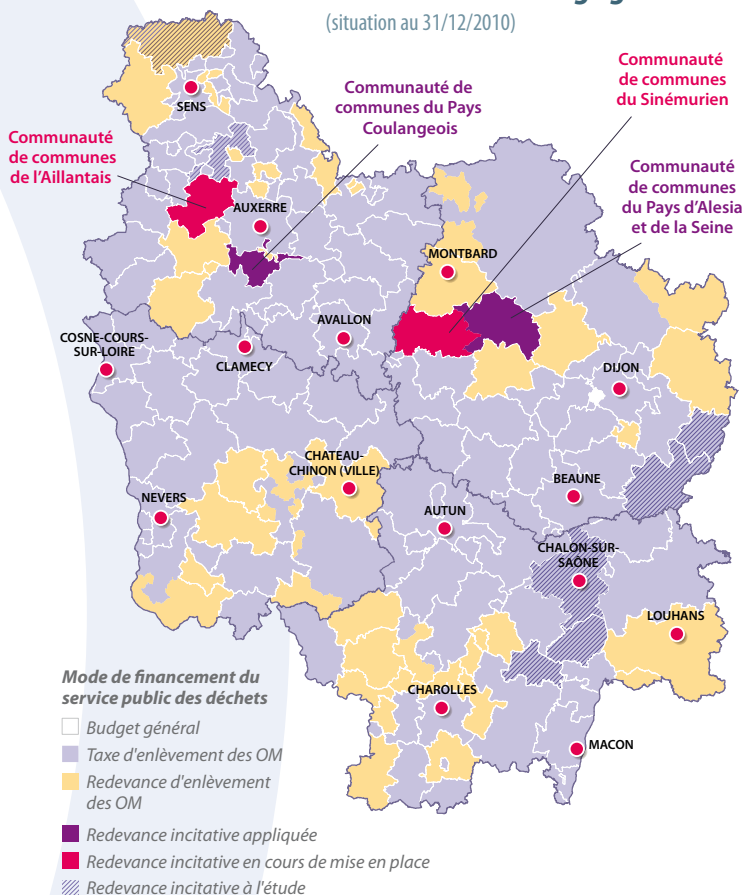
(situation au 31/12/2010)



Source : Carte réalisée par Alterre Bourgogne d'après données Ademe Bourgogne

Mise en place d'une tarification incitative en Bourgogne

(situation au 31/12/2010)



Source : Carte réalisée par Alterre Bourgogne d'après données DGCL (mode de financement 2009) et Ademe Bourgogne (projets et études pour une redevance incitative au 31/12/2010)



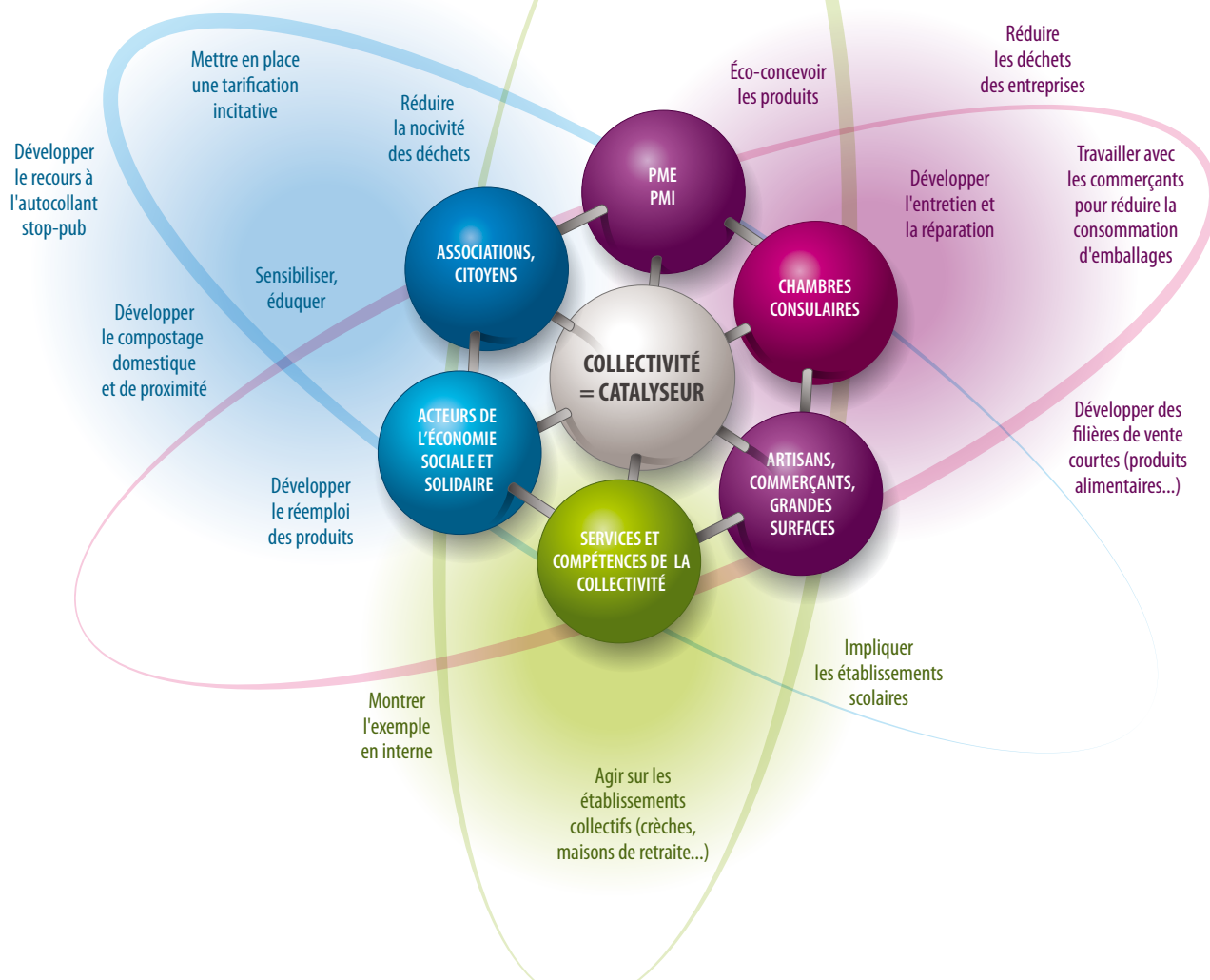
LA PRÉVENTION DES DÉCHETS : UN ENJEU COLLECTIF

La gestion des déchets a longtemps été considérée comme un problème uniquement technique, dont la charge incombait aux collectivités locales. Pour y faire face, ces dernières se sont appuyées sur leurs techniciens ou sur des entreprises privées, mais ont peu associé les acteurs du territoire. Aujourd'hui, la prévention des déchets apparaît comme un enjeu collectif, auquel les collectivités ne peuvent répondre seules. La solution passe par une implication de tous et par le changement de comportement des citoyens, tant dans le cadre de leur vie privée que de leurs activités professionnelles. La collectivité détient néanmoins un rôle clé dans l'éducation à la prévention des citoyens et la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire.

Le rôle des collectivités évolue...

La collectivité joue un rôle de catalyseur en matière de prévention des déchets. Elle montre l'exemple en menant des actions en interne et sur les services de sa compétence directe ; elle contribue à la sensibilisation et à l'éducation à la prévention des citoyens ; elle impulse une dynamique sur le territoire en favorisant les partenariats avec différents

acteurs (associations, PME-PMI, artisans-commerçants, citoyens, établissements scolaires...) ; elle facilite la mise en place d'actions qui pourront être portées par d'autres acteurs. Elle reste la garante de la cohérence de l'ensemble des actions, notamment par le biais des programmes locaux de prévention des déchets.



... et s'insère désormais dans une dynamique collective.

Concevoir, fabriquer et distribuer autrement

Les entreprises peuvent **réduire la quantité ou la nocivité des déchets générés par leurs procédés de fabrication et de distribution** (optimisation des process, changement de technologie ou de matières premières, suppression des suremballages...).

Elles peuvent également **concevoir des biens et services qui génèrent moins de déchets**, notamment des produits avec une durée de vie plus longue, et qui soient réparables.

Dans la même logique, elles peuvent **favoriser la vente de services plutôt que de produits**, en développant un service de location et maintenance d'appareils, plutôt qu'en misant sur la vente des appareils : c'est l'exemple de la location de véhicules ou de photocopieurs. Cette nouvelle stratégie économique, appelée « économie de fonctionnalité », peut offrir un surcroît de compétitivité aux entreprises. Elle les amène en effet à optimiser les biens produits pour les faire durer le plus longtemps possible et à réduire la consommation de ressources liées à la production et à l'utilisation de ces biens. Elle peut en outre être créatrice d'emplois de proximité dans les domaines du service après-vente.

Mieux consommer

■ Consommer selon ses besoins

Le consommateur détient le pouvoir d'acheter ou non un bien, en fonction de ses besoins. Il peut ainsi choisir d'**éviter des phénomènes de surconsommation ou de gaspillage**. Cela est vrai pour les produits alimentaires, pour lesquels le gaspillage (produits non consommés sous emballage) représente 7 kg par habitant par an. C'est également vrai pour les produits manufacturés dont le volume acheté a augmenté de 4 % par an entre 2000 et 2007, avant de se stabiliser en 2008. L'accélération des cycles d'achat peut notamment s'expliquer par le développement des innovations technologiques, la durée de vie plus courte des biens et la baisse des prix unitaires qui incite au multi-équipement et à l'achat d'un nouvel équipement plutôt qu'à sa réparation.

■ Consommer des services plutôt que des biens

Le consommateur peut **avoir recours à un service de location et d'entretien de certains biens, plutôt qu'à leur achat**. Cela nécessite un changement de culture chez le consommateur. Il doit adhérer à l'idée que la valeur qu'il accorde à certains produits peut résider avant tout dans leur utilité, et non dans le fait de les posséder. Le consommateur pourra alors acheter un service de nettoyage, plutôt qu'un lave-linge ; un service de mobilité plutôt qu'un véhicule...

■ Choisir des produits durables

Le consommateur peut préférer, aux produits jetables, les produits plus durables et les plus réparables ou recyclables. Il peut aussi favoriser les circuits de vente courts, comme les marchés locaux, qui proposent des produits moins emballés.



L'éco-conception dans l'entreprise ERGOS

À Dijon, l'entreprise ERGOS réalise l'aménagement d'espaces de bureaux. Elle a fait le choix d'être concessionnaire de la marque Steelcase qui propose du mobilier éco-conçu. Pierre Buonocore, gérant d'Ergos :

« Aujourd'hui, beaucoup d'entreprises mettent en avant la certification environnementale de leurs sites de production. Mais elles ne prennent pas en compte l'impact environnemental des produits qu'elles fabriquent. Non seulement le mobilier que nous proposons est éco-conçu ; mais nous gérons également sa fin de vie en orientant les produits vers une filière de réemploi si leur état le permet, ou bien de recyclage des matériaux ou d'élimination. Nous travaillons pour cela en partenariat avec Envie Dijon qui emploie des personnes en difficulté professionnelle. »

Contact : Pierre Buonocore, pbuonocore@ergos.fr



Le compostage à l'auberge l'Escale

L'équipe de l'auberge « L'Escale » à Remigny (71), d'une capacité de 50 couverts, composte les déchets de préparation de cuisine. Le compost sera utilisé pour les massifs d'ornement et le jardin de plantes aromatiques. Fabrice Dubois, restaurateur : « Le SIRTOM de Chagny met des composteurs à disposition des habitants. J'ai trouvé que c'était une bonne initiative pour limiter les déchets, même si, pour l'instant, il n'y a pas d'incitation financière. Cela viendra sans doute. Les employés, comme moi, avons joué le jeu très facilement. Nous avons vu cela comme un challenge qu'il fallait réussir. Aujourd'hui, c'est devenu un geste automatique qui ne demande pas de temps de travail supplémentaire. »

Contact : Anne Parizot, SIRTOM de Chagny, a.parizot-sirtom@orange.fr



L'optimisation des moyens d'impression au Conseil général de Côte-d'Or

En 2009, le Conseil général de Côte-d'Or a introduit des critères de développement durable dans le marché de renouvellement de son parc de photocopieurs. Cette démarche s'est poursuivie par une étude complète d'optimisation des moyens d'impression. Catherine Lambert, directrice de la commande publique : « L'objectif est de réduire les impressions de façon drastique. Une piste d'action est la suppression des imprimantes de proximité. Il faut aussi arriver à exclure l'impression des courriers électroniques. Toutes les directions ont été associées au projet. Il s'agit d'un changement de culture à impulser. »

Contact : Catherine Lambert, catherine.lambert@cg21.fr



Une opération de sensibilisation à la consommation durable

Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne (71) a réalisé, en avril 2009, une action de sensibilisation dans trois moyennes surfaces de Cluny.

Dans chaque magasin, un exercice de chariots de courses comparatifs a été effectué par des classes de primaire et l'association APVLC (Association de Protection du Val Lamartinien et du site de Cluny). Avec la même liste de courses de produits usuels, le chariot dit « éco-responsable » (privilegiant les grandes contenances, les produits en vrac, les recharges...) a coûté 36 % de moins que le chariot dit « classique » et a permis d'éviter des déchets non recyclables (estimés à 2,4 kg par habitant et par an).

Sylvain GALLAND, animateur du SIRTOM : « Cette opération nous a permis de sensibiliser à la fois des consommateurs, des responsables de magasins, des associations locales et des enseignants. Les enfants ont également constitué de bons relais d'information dans leurs familles avec qui ils ont partagé les résultats de l'opération. »

Contact : Sylvain Galland, galland.sirtom71@wanadoo.fr





Le compostage en pied d'immeuble à Auxerre

Les habitants d'une résidence en copropriété de 58 logements, située à Auxerre, pratiquent le compostage de leurs biodéchets au pied de leur immeuble depuis juillet 2009. Trois habitants « référents » sont en charge d'entretenir le contenu du composteur. Un an plus tard, une seconde résidence située à proximité, s'est engagée dans cette démarche. Valérie Germain, « référente compostage » dans la seconde résidence : *« Étant originaire de la campagne, j'étais déjà sensibilisée au compostage par ma famille et mes amis, mais je ne pensais pas que c'était possible en ville. En milieu urbain, cela présente un intérêt environnemental, mais aussi relationnel. Au lieu de rester enfermé dans son appartement, on apprend à connaître ses voisins sous un autre angle. Au printemps prochain, nous souhaitons organiser un apéritif autour de ce projet commun avec les habitants de la résidence. »*

Contact : Raphaël Poussin, Communauté de l'Auxerrois, r.poussin@cc-auxerrois.fr



■ Développer les achats publics durables

La consommation responsable concerne les achats privés mais aussi ceux effectués dans un cadre professionnel, notamment les achats publics des collectivités et administrations, qui représentent un levier important pour influencer sur l'offre de biens et services.

Donner une seconde vie aux produits

■ Développer le compostage de proximité

Les biodéchets représentent encore un gisement important non valorisé (31 % des ordures ménagères résiduelles). Il est possible d'éviter de faire de ces produits des déchets en les valorisant par du compostage de proximité, que ce soit dans le jardin des particuliers, dans des composteurs en pied d'immeuble ou dans de petites plate-formes. Cela concerne la population mais aussi la restauration collective. Les déchets verts représentent 36 % des apports en déchèterie. Ils doivent ensuite être gérés par la collectivité. Il est possible d'en réduire les quantités en adaptant les aménagements paysagers (choix de plantes adaptées à la région, à pousse plus lente...) et les pratiques de jardinage (gestion différenciée des espaces, coupes d'herbe ou feuilles laissées sur place...). Les services des espaces verts des collectivités ont un rôle important à jouer en termes d'exemplarité.

■ Développer le réemploi des produits

La majorité des objets encombrants des ménages, après leur collecte en porte-à porte ou en déchèterie, ne font l'objet d'aucune valorisation. De plus, leur quantité ne cesse d'augmenter. Il y a là un double enjeu pour réduire les quantités non valorisées : d'une part, **faire évoluer la façon de consommer pour maîtriser les quantités jetées**, d'autre part, **mieux valoriser les objets dont on souhaite se débarrasser et leur offrir une seconde vie**. Le marché de l'occasion se développe et les circuits de vente se diversifient : sites d'achat-vente sur Internet, brocantes et vides-greniers, dépôts-ventes, petites annonces... La dernière enquête IPSOS réalisée sur ce sujet montre une évolution positive de la perception des Français : 48 % d'entre eux n'ayant jamais acheté de produits d'occasion envisagent aujourd'hui de le faire, contre 39 % en 2004.

La fréquentation des structures de réemploi est également en augmentation. Contrairement à la vente d'occasion, le réemploi se caractérise par le don du produit par son propriétaire à une structure qui procèdera à sa revente, après d'éventuelles réparations ou un « relooking ». Le réemploi de produits repose encore beaucoup sur des organismes à objectif social ou caritatif. Le réseau des ressourceries en est un acteur majeur et s'est beaucoup développé : il regroupe aujourd'hui 60 structures, contre 9 en 2000.

En Bourgogne, deux ressourceries sont en cours de mise en place : l'une dans l'Yonne (cf. ci-contre) ; l'autre, en Saône-et-Loire, regroupe deux associations (Éco-sol et Solidarité partage) et couvre le territoire du SICTOM du Mâconnais, du SIRTOM de la Vallée de la Grosne, des Communautés de communes du Tournugeois et Mâconnais Val-de-Saône (97 000 habitants). Trois autres projets font l'objet d'études de faisabilité en Saône-et-Loire.



La valorisation des déchets de restauration scolaire à Mâcon

Le collège Saint Exupéry à Mâcon composte les déchets de son restaurant depuis octobre 2008. Le Conseil général de Saône-et-Loire a pour cela équipé l'établissement d'un composteur électro-mécanique. Des actions de sensibilisation à la prévention des déchets sont également menées auprès des élèves, et le sujet du compostage a été intégré dans les programmes pédagogiques. Un jardin a été créé avec les élèves et utilise une partie du compost. Les légumes produits servent également à sensibiliser les élèves à une alimentation équilibrée. M. Ketchedji, Principal du collège jusqu'en septembre 2010 : *« Ce projet présente un grand intérêt pédagogique. Il permet de familiariser les 700 élèves avec le compostage et les notions d'économie durable, sur la base de quelque chose de vivant pour les enfants qui est utilisé à chaque demi-pension. »*

Contact : Véronique Badet, Conseil général de Saône-et-Loire, v.badet@cg71.fr



Une ressourcerie dans l'Yonne

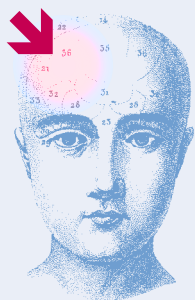
Quatre collectivités et deux associations d'insertion se sont associées début 2010 autour d'un projet de ressourcerie dans l'Yonne, couvrant un territoire de 126 communes et de 119 000 habitants (syndicat mixte de la Puisaye, communautés de communes de l'Auxerrois, de l'Aillan-tais et du Pays Coulangeois, associations Renouer et Émeraude). Pour cela, ils ont créé une association de préfiguration de la ressourcerie (APRY), ce qui est une première en France. Les conditions financières et techniques du montage sont en cours d'étude. Anne-Claire Chambron, coordinatrice de l'APRY : *« Ce projet est ouvert à d'autres collectivités et associations. La communauté de communes du Jovinien a ainsi rejoint l'APRY en septembre 2010 ; Emmaüs est également associé à la construction du projet ; et l'EPNAK (Établissement public pour personnes handicapées) souhaite apporter ses compétences pour la réparation des moteurs thermiques. Nous explorons actuellement les différents schémas possibles, dont celui d'un partenariat qui permettrait à chacun des acteurs d'amener une compétence qui lui correspond. »*

Contact : Anne-Claire Chambron, 09 64 24 93 50, apry@orange.fr



CHANGER DURABLEMENT LES COMPORTEMENTS : LA RECHERCHE OUVRE DES PISTES

La prévention des déchets implique de revoir les habitudes et choix de consommation, voire de changer de modes de vie. Outils de sensibilisation grand public, les campagnes menées sur le thème du développement durable sont très nombreuses. Or les études montrent que si elles permettent une prise de conscience environnementale, elles ne suffisent cependant pas à changer durablement les comportements. De plus en plus de travaux de recherche donnent des clés pour mieux comprendre ces comportements et les faire évoluer. Il reste à mettre ces pistes à l'épreuve de la pratique afin de créer des références qui puissent bénéficier à tous.



Jouer sur les motivations individuelles

Une étude belge sur l'éco-consommation montre que le fait de trier ou d'être sensibilisé au développement durable n'amène pas forcément à la prévention. Le facteur déclenchant serait plutôt la recherche d'une réponse à des besoins personnels comme l'économie financière, la santé, l'attrait pour la nouveauté, le besoin d'appartenir à un groupe ou au contraire de se distinguer d'autres groupes.

Le critère environnemental intervient alors en dernier lieu dans les choix de consommation. Aujourd'hui, telles que les campagnes de sensibilisation sont conçues, celles-ci ne touchent qu'un profil psychologique particulier de consommateurs, celui qui est animé par des motivations altruistes et collectives. Les travaux du CRIOC (Centre de Recherche et d'Information des organisations de Consommateurs en Belgique) recommandent ainsi de développer différentes méthodes et outils de sensibilisation en fonction des profils de consommateurs présents sur le territoire. La communication sur un bénéfice individuel à court terme, comme une économie financière, en même temps que sur un bénéfice environnemental collectif à long terme permet d'emporter plus facilement l'adhésion du consommateur.

Miser sur le long terme par l'éducation

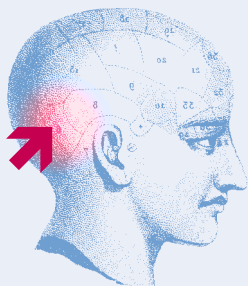
Il est utile d'informer sur les bénéfices liés à un changement de modes de consommation pour modifier les savoirs et les idées, et provoquer une prise de conscience. Cela n'est toutefois pas suffisant. L'éducation a un rôle important à jouer car les valeurs qui guident nos actes s'acquièrent après des années d'éducation. Celle-ci amènera d'autant plus de résultats qu'elle aura commencé tôt dans la vie des citoyens.

Utiliser les situations de « rupture »

Certains contextes de « rupture », comme une crise économique, peuvent représenter des « fenêtres de tir » pour agir sur les comportements de consommation et ancrer de nouvelles habitudes. Dans l'étude réalisée par l'Institut TNS Sofres en juillet 2009, 50 % des Français ont déclaré que la crise économique était l'occasion de changer de modes de vie.

Donner envie de consommer autrement

La communication sur une consommation plus responsable peut utilement mettre en avant un bénéfice en termes de plaisir ou de bien-être. Pour exemple, une campagne de sensibilisation aux économies d'énergie a utilisé des accroches du type : « Anne s'offre une nouvelle coiffure en baissant son thermostat. Vous voulez économiser votre argent ? Vous voulez préserver votre environnement ? Alors faites comme Anne, appelez-nous ! ». Même si cet exemple reste lié à une économie financière, il montre qu'il est possible de travailler sur de nouveaux modes de communication. L'idée est de donner envie de consommer autrement, plutôt que faire se culpabiliser au regard de son impact environnemental.

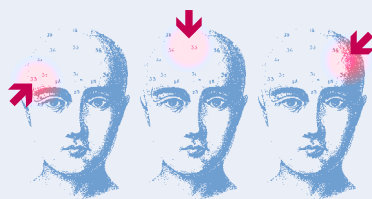


Professionnaliser la communication sur la consommation responsable

Face à la complexité du processus de changement de comportement, le CRIOC préconise de professionnaliser la communication sur la consommation responsable. Il est en effet important, lors de la conception d'une campagne de communication, de bien connaître les caractéristiques des publics cibles, de partir de leurs attentes, de s'appuyer sur les motivations personnelles et d'intégrer le bien-être dans les propositions de consommation éco-responsable. La recherche scientifique peut contribuer à concevoir de nouvelles stratégies fondées sur une meilleure compréhension des facteurs qui influencent les comportements humains.

Déclencher « le passage à l'acte »

L'association d'un message de sensibilisation à la réalisation d'actes « préparatoires » au changement de comportement (tel que la signature d'une charte ou l'engagement de réaliser trois gestes de prévention pendant quelques semaines) est une pratique qui a fait ses preuves. C'est le principe du « pied dans la porte ». On demande peu (acte préparatoire) avant de demander davantage (comportement attendu). Cela peut notamment être utile pour accompagner les individus dans le processus de découverte, pour faire essayer une première fois une nouvelle attitude. Cette stratégie de la communication engageante part d'un constat : les campagnes de communication en matière de développement durable misent trop souvent sur le fait qu'il suffit de modifier les idées d'autrui pour le voir adopter les comportements attendus. Les travaux du psychologue social Fabien Girandola ont montré que ces messages sont inefficaces à l'encontre d'attitudes fortement ancrées. En revanche, des engagements précis de la part de ceux dont on souhaite modifier le comportement auront des effets sur leur comportement, sur plusieurs mois, voire davantage. On peut s'attendre à ce que les effets soient augmentés si l'opération réussit à enclencher une dynamique locale susceptible de s'auto-entretenir à partir des personnes impliquées dans l'opération.



Développer des approches collectives

Pour favoriser un changement durable de comportement, une autre stratégie consiste à associer des citoyens volontaires à la réflexion collective. Les travaux du sociologue Philippe Mougél rappellent que faire délibérer collectivement les individus sur leur propre changement de comportement est plus efficace que d'essayer de les persuader. Cela peut passer par la mise en place d'ateliers participatifs qui permettent d'échanger des expériences et des points de vue, d'analyser les besoins et d'explorer des solutions de façon créative et pro-active. L'objectif est de construire une « intelligence collective ». Les personnes volontaires agiront alors comme des relais dans le territoire. Les travaux de l'association Nature Humaine mentionnent le rôle indispensable des « pionniers » en matière d'évolution des sociétés « comme force de proposition d'alternatives tout d'abord, et comme vecteurs de contamination des autres groupes sociaux ensuite. Au-delà d'une adoption individuelle de nouveaux comportements, il est en effet important que l'appropriation se fasse au niveau collectif. »

DES OBSERVATOIRES DÉPARTEMENTAUX POUR MIEUX ORIENTER LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES DÉCHETS



En Saône-et-Loire

Toute décision qui engage l'avenir des citoyens doit être prise sur la base d'une bonne connaissance de la situation existante et de l'analyse des dernières évolutions constatées. Afin de répondre à sa compétence d'élaboration, de suivi et d'animation du plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés, le Département de Saône-et-Loire

a décidé, en juin 2005, de se doter d'un Observatoire Déchets, instrument essentiel à la connaissance et au suivi de la gestion des déchets ménagers. Outil d'aide à la décision au service des élus, cet observatoire a également pour objectif d'apporter à tous les acteurs de la collecte et du traitement des déchets les informations qui leur sont nécessaires pour assurer leurs missions et améliorer la gestion des déchets ménagers et assimilés en Saône-et-Loire.

Cet observatoire a notamment une vocation de veille réglementaire et d'information à destination des collectivités, permettant de les accompagner en fonction des évolutions législatives. C'est également un lieu de ren-

contre entre les acteurs départementaux intervenant en matière de gestion des déchets afin qu'ils puissent partager leurs expériences. Sa mise en place répond aussi aux besoins d'informations des services de l'État, des collectivités locales, des entreprises ou du grand public.



En Côte-d'Or

Afin de répondre à sa compétence d'élaboration, de suivi et d'animation du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEMA), le Conseil général de la Côte-d'Or a adapté et amélioré son observatoire déchets mis en place en 2002. Cet outil multifonctionnel permet de collecter annuellement, via

une plate-forme extranet, les données des collectivités compétentes en gestion des déchets.

Sur la base des données transmises, l'observatoire génère et met à disposition des collectivités enquêtées une cartographie de leur territoire d'intervention, des indicateurs les concernant en termes de collecte et de valorisation, des indicateurs départementaux et les objectifs du Plan départemental. Ceci permet aux collectivités de mesurer la portée de leurs efforts en termes de gestion et de maîtrise des déchets. Les données recueillies alimentent également la base de données nationale SINOE de l'ADEME.

Le Conseil général de la Côte-d'Or respecte ainsi le principe premier de prévention des déchets (réduction de la consommation de papier, d'encre, d'énergie, etc.) puisque l'intégralité de la démarche d'enquête, d'exploitation et de mise à disposition des données ainsi que de transfert des données est dématérialisée.



Dans la Nièvre

Le Conseil général de la Nièvre a développé au sein de ses services en 2002 un observatoire départemental des déchets. Son objectif

est d'avoir une vision globale de la gestion des déchets ménagers. Il permet d'établir des indicateurs et des statistiques qui sont ensuite diffusés en retour aux collectivités nivernaises. Il est également un outil de proposition et d'aide à la décision pour la politique publique de gestion des déchets ménagers. L'observatoire est un élément essentiel dans le cadre du suivi de la révision du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés. Un partenariat avec l'ADEME permet à l'observatoire nivernais d'utiliser le Système d'Information et d'Observation de l'Environnement (SINOE). L'analyse des données démontre que la sensibilisation et l'évolution des comportements demeurent plus que jamais à l'ordre du jour, au regard des enjeux environnementaux actuels. Fort de cette première expérience d'observation sur les déchets, le Conseil général de la Nièvre souhaite en 2011, développer un observatoire territorial.

SOURCES ET CONTRIBUTIONS

Les informations et données présentées dans ce dossier sont issues en grande partie de l'enquête « Collecte des déchets » menée annuellement auprès des collectivités de Bourgogne par les conseils généraux de la Côte-d'Or, de la Nièvre, de Saône-et-Loire et l'ADEME. **Nous remercions vivement l'ensemble des collectivités** qui, chaque année, consacrent du temps à répondre à cette enquête. Leur contribution nous permet ainsi de disposer d'éléments de suivi et d'analyse aux échelles départementale et régionale, mais aussi de retours d'expériences, dont tous les acteurs de la gestion des déchets en Bourgogne peuvent ensuite bénéficier.

REMERCIEMENTS

Frédéric Jan (ADEME Bourgogne), Anne-Claire Chambron (APRY), M. Ketchedji (Collège Saint-Exupéry à Mâcon), Raphaël Poussin (Communauté de communes de l'Auxerrois), Aurélie Rossignol (Communauté de communes du Pays Coulangeois), Sébastien Vieira et Catherine Lambert (Conseil général de la Côte-d'Or), Anne-Lise Roumier (Conseil général de la Nièvre), Véronique Badet et Anaëlle Morisot (Conseil général de Saône-et-Loire), Philippe Louis (CRIOC), Pierre Buonocore (Ergos), Serge Vogels (Espace Environnement), Fabrice Dubois (Restaurant L'escale à Remigny), Stéphanie Conry (SICED Bresse Nord), Anne Parizot (SIRTOM de Chagny), Stéphanie Van Hoorebeke (SYCTOM de Saint-Pierre-le-Moutier), Valérie Germain, Paul-Henri Delamour (Syndicat mixte de la Puisaye), Fabien Girandola et Philippe Mougel (Université de Bourgogne).

Avec le concours financier de :



Et des conseils généraux de la Côte-d'Or, de la Saône-et-Loire et de la Nièvre.

La reproduction des informations contenues dans REPÈRES est autorisée, à condition d'en mentionner la source et l'origine. Alterre Bourgogne demande à toute personne utilisant ou reproduisant ces informations dans un document de bien vouloir lui en adresser un exemplaire.



Des ressources complémentaires vous sont proposées sur le site Internet d'Alterre Bourgogne dans le dossier thématique dédié à la Prévention des déchets.



Périodique d'Alterre Bourgogne

Agence régionale pour l'environnement et le développement soutenable en Bourgogne
9 boulevard Rembrandt - 21000 Dijon
Tél. : 03 80 68 44 30 - Fax : 03 80 68 44 31
Courriel : contact@alterre-bourgogne.org
Site Internet : www.alterre-bourgogne.fr

Directeur de la publication : Jean-Patrick Masson
Rédaction : Pascale Repellin
Ont également collaboré : Aurélie Berbey, Régis Dick, Stéphanie Porro, Aurélien Trioux.

Design graphique : 1 égal 2 - www.1egal2.com
Imprimé par ICO Imprimerie, Dijon
sur papier certifié PEFC
Dépôt légal 3^e trimestre 2010
ISSN : 1957-1798

